



LE BULLETIN DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TRIMESTRIEL - JANVIER 2024 - N° 12

Édito

Par Étienne Desplanques, préfet de la Corrèze



Malgré l'engagement quotidien de tous les acteurs de la sécurité routière, bénévoles, agents de l'État et des collectivités territoriales, professionnels de l'éducation routière, nous constatons encore les conséquences dramatiques du comportement à risques de certains usagers.

Au-delà de ces prises de risques inconsidérées qu'il faut continuer de réprimer avec une absolue fermeté, nous devons aussi nous rappeler que la conduite d'un véhicule de plusieurs tonnes est loin d'être une action anodine. Elle implique de notre part une vigilance de tous les instants.

Pourtant, conduire devient parfois accessoire face aux distractions et aux perturbations de nos vies : le matin quand on se rend au travail, quand nous déposons nos enfants à l'école après les avoir préparés longuement ou encore à l'issue d'une journée fatigante, sur des routes encombrées, la tête bien remplie et parfois l'esprit ailleurs. La conduite devient « automatique » et le drame, imminent. Ainsi, pour un simple moment de distraction, pour avoir perdu de vue ce qu'implique l'exigence d'un permis, on peut perdre la vie ou blesser quelqu'un gravement.

La réduction de l'accidentalité est un travail d'équipe, une œuvre collective et citoyenne. Le « vivre ensemble » de notre slogan n'est pas un vain mot et le partage responsable de la route doit être la règle, à chaque kilomètre parcouru et quel que soit le motif du déplacement.

Une édition spéciale à paraître le mois prochain présentera en détail un bilan de l'année 2023. Je remercie une nouvelle fois tous les acteurs publics et privés engagés pour la sécurité des usagers de la route et en particulier nos bénévoles IDSR*.

La lutte contre l'insécurité routière demande de la constance et de la détermination. Je sais que vous n'en manquez pas. Je vous adresse à tous, mes meilleurs vœux.

*IDSR : intervenant départemental de sécurité routière



LE BILAN DES ACTIONS 2023

Bilan des actions en régie MESR* :

Mars :

Module seniors à Sainte-Féréole

Avril :

Journée SR pour les jeunes du service national universel (SNU) à Neuvic
Sortie moto "reprise du guidon"
Reconstitution pédagogique d'un accident de la route, lycée René Cassin à Brive
Module seniors à Tulle

Juin :

Faites du deux-roues à Ussel
Village SR**, quartier des Chapélies, Brive
Trajectoire de sécurité, concession Yamaha à Brive
Journée SR pour les jeunes du service national universel (SNU) à Bugeat
Sortie moto, "l'Estivale"

Juillet :

Journée SR pour les jeunes du service national universel (SNU) à Neuvic
Village SR, A89, aire de Corrèze
Stand SR au tour de France féminin, étape à Collonges-la-Rouge

Septembre :

Congrès annuel SDIS à Eygurande
Action SR à l'institut médico-éducatif (IME) de Meyssac

Octobre :

Forum seniors à Egletons

Novembre :

Pièce de théâtre "le permis ça se fête", à Brive et à Tulle



village SR_A89_crédits photos DDT19

Bilan des actions portées par des tiers, en partenariat avec la MESR :

Mars :

Risques routiers professionnels à l'entreprise Valade à Lubersac

Avril :

Forum Risques routiers professionnels à Egletons, avec le conseil départemental de la Corrèze, 3 journées
Forum risques routiers professionnels pour des étudiants, à Egletons
Forum prévention des risques au lycée Simone Veil à Brive
Village SR, A89, aire de Corrèze

Mai :

Risques routiers professionnels à EDF, Brive
Journée prévention des risques routiers, lycée Cabanis à Brive

Juin :

Journée prévention des risques routiers, lycée Edmond Perrier à Tulle
Journée prévention des risques routiers, collège Jean Moulin à Brive
Risques routiers professionnels à l'entreprise Thalès à Brive
Journée au club VTT à Collonges-la-Rouge
Sensibilisation SR au centre de formation des apprentis de Tulle
Action de prévention avec l'association "le petit Lison" à Ussel

Juillet :

Action SR au camping du Coiroux

Août :

Action SR à l'aéro-club d'Egletons

Septembre :

Action SR pour les nouveaux élèves de seconde, lycée professionnel Lavoisier à Brive
Action SR à l'institut médico-éducatif (IME) de Meyssac
Carrefour de la sécurité, stand SR, zone commerciale Carrefour, Brive

Octobre :

Journée prévention des risques routiers, lycée Cabanis à Brive
Prévention des risques routiers à destination des jeunes gendarmes, groupement de gendarmerie de Tulle
Risques routiers professionnels à l'entreprise XPO Logistique à Brive
Risques routiers professionnels à l'entreprise Charal à Egletons
Forum "bien vivre sa retraite" à Brive

Décembre :

Journée portes ouvertes à l'AFPA
Stand SR pour le Téléthon à Lubersac
Relais Calmos à Brive

*MESR : mission éducation et sécurité routières

**SR : sécurité routière



L'APPEL À PROJETS DU PDASR 2024

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique locale de sécurité routière, la préfecture de la Corrèze organise, comme chaque année, un appel à projets s'inscrivant dans le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

Ainsi, tout acteur peut s'impliquer dans des projets tendant à améliorer la sécurité routière et à lutter contre la délinquance routière. Ces projets sont susceptibles de bénéficier d'une subvention.

L'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux afin de réduire le nombre d'accidents, de blessés et de tués sur la route.

Les projets pour lesquels une subvention est demandée doivent s'inscrire dans le cadre des 6 enjeux fixés par le Document Général d'Orientations 2023-2027. Ainsi, chaque dossier de candidature fera obligatoirement référence à au moins un des enjeux mentionnés ci-dessous :

- le risque routier professionnel ;
- les conduites dangereuses ;
- les jeunes ;
- les seniors ;
- les modes doux ;
- les deux-roues motorisés.

Quelles échéances ?

dépôt des dossiers jusqu'au 14 février 2024, délai de rigueur ;

instruction des dossiers fin mars 2024 ;

rédaction et notification des arrêtés préfectoraux d'attribution au mois d'avril 2024

Qui peut soumettre un dossier ?

Toutes les personnes morales, collectivités publiques, services de l'État, secteur privé et monde associatif sont éligibles à cet appel à projets dès lors qu'ils disposent d'un numéro SIRET.

Comment déposer un dossier ?

Les dossiers (fiche action et règlement intérieur complétés) doivent parvenir à la mission éducation et sécurité routières (MESR) de la direction départementale des territoires de la Corrèze, soit :

- par courrier, à l'adresse suivante :
DDT de la Corrèze/MESR
Cité Administrative, place Martial Brigouleix
BP 314 - 19011 TULLE Cedex
- par courriel, à l'adresse suivante :
pdasr19@correze.gouv.fr

Pour retrouver toutes les informations sur ce sujet, cliquez sur le lien suivant :

<https://www.correze.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Transports-circulation-et-securiteroutiere/Securite-Routiere/Plan-departemental-d-actions-de-securite-routiere>

Et pour retrouver le DGO 2023-2027 :

<https://www.correze.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Transports-circulation-et-securite-routiere/Securite-Routiere/Le-Document-General-d-Orientations-DGO>



Les dernières campagnes de la sécurité routière

Être visibles ...



PIÉTONS, LA NUIT, NE SOYEZ PAS CELUI QUE L'ON N'AVAIT PAS VU

SITUATION 1 : LE PIÉTON PORTE UNE TENUE SOMBRE

LE PIÉTON EST VISIBLE À 28 M



SITUATION 2 : LE PIÉTON PORTE UNE TENUE RÉTRORÉFLÉCHISSANTE

LE PIÉTON EST VISIBLE À 44 M



Dans les phares d'une voiture roulant à 50 km/h, un piéton est visible à seulement 28 mètres lorsqu'il est vêtu de noir. Or à 50 km/h, le véhicule a besoin de 31 mètres pour s'arrêter. Pendant le test, le piéton est alors renversé à une vitesse de 32 km/h. Lorsqu'on renouvelle l'expérience avec un piéton portant une tenue rétro-réfléchissante, il est visible à 44 mètres. La voiture s'immobilise à 13 mètres du mannequin.

Découvrez l'expérience « piéton » en vidéo sur le site de la sécurité routière :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/la-nuit-ne-soyez-pas-celui-quon-navait-pas-vu>

Les dangers de la drogue ...



Parce que cela augmente le temps de réaction, diminue l'aptitude à décider rapidement et modifie la conscience de son environnement, consommer de la drogue, en plus d'être interdit, altère gravement la capacité à conduire.

Les conducteurs contrôlés positifs aux stupéfiants dans les accidents mortels sont à :

- 65 % des automobilistes
- 91 % des hommes
- 58 % âgés de 18 à 24 ans

Source : observatoire national interministériel de la sécurité routière

En 2022, 672 personnes ont été tuées dans un accident impliquant un conducteur sous stupéfiants.

